

**COMMUNE D'OLLIIOULES**  
**DEPARTEMENT DU VAR**  
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011 à 18 heures  
 Espace Pierre PUGET – Salle « Jean Moulin »  
 2, Place Marius Trotobas

**ORDRE DU JOUR**

Numéro	Libellé	Rapporteur
<b>Adoption du compte rendu du conseil municipal du 21 MARS 2011</b>		
<b>Services Techniques</b>		
11/05/1.1	Avenant n° 1 au marché concernant les travaux d'agencement d'un local commercial en bureaux	Mr le Maire
11/05/1.2	Avenant n° 1 au marché concernant les travaux d'extension du réseau de vidéo surveillance sur les différents sites de la Commune d'Ollioules	Mr le Maire
<b>Urbanisme</b>		
D.I.A		
11/05/2.1	Ravalement de façades de l'immeuble « Le Billy Blues » : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable	Mlle AUDIGIER
11/05/2.2	Division et création d'un lot à bâtir, terrain sis La Castellane : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable et d'une demande d'autorisation de défrichement	Mlle AUDIGIER
11/05/2.3	Création d'un coffret encastré avec porte à ventelles immeuble sis 2 rue Branly : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable	Mlle AUDIGIER
11/05/2.4	Rénovation de la plate forme du chemin des Ligures : autorisation des propriétaires de la parcelle AC 424	Mlle AUDIGIER
<b>Finances</b>		
11/05/3.1.a	Attributions de subventions exceptionnelles et diverses	Mr le Maire
11/05/3.1.b	Attributions de subventions socio-éducatives et scolaires	Mr TOGNETTI
11/05/3.1.c	Attributions de subventions culturelles, socio-culturelles et pour festivités	Mme ABE
11/05/3.2	Budget principal : vote du compte de gestion 2010	Mr le Maire
11/05/3.3	Budget principal : vote du compte administratif 2010	Mr le Maire
11/05/3.4.a	Quitus technique et financier pour la maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à VAD pour la réhabilitation des rues Loutin, Nationale, impasse Renaudel et l'îlot Dagnan	Mr le Maire
11/05/3.4.b	Quitus technique et financier pour la maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à VAD pour l'extension du groupe scolaire	Mr le Maire
11/05/3.5	Fixation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) pour l'exercice 2010	Mr TOGNETTI
11/05/3.6	Concerts de l'été – saison 2011	Mr le Maire
<b>Administration Générale</b>		
Décisions L 2122-22		
11/05/4.1	Demande de fonds de concours exceptionnel à la communauté d'agglomération T.P.M pour la sécurisation et la mise en valeur du château féodal	Mr le Maire
11/05/4.2	Candidature de la Ville auprès de l'ARPE pour un appui à la mise en place d'une politique globale d'achats responsables dans le cadre du réseau PACA commande publique et développement durable	Mr le Maire
<b>Intercommunalité</b>		
11/05/5.1	Avis du conseil municipal sur le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la communauté d'agglomération au titre des compétences communautaires Assainissement et Gens du Voyage	Mr le Maire

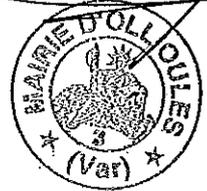
A Ollioules le 23 mai 2011

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



- 1 – APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la Sarl E.T.S. pour un montant de 1.295,27 € TTC
- 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- 3 – DIT que la dépense sera inscrite au budget communal.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



000 00 00000 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 000 000 00 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0000 00 0000000 000 000  
  
000 000 000 00 000 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 000 0 0 0 0 0  
0 0 0 000 00 0 0000  
  
00 00 0000 0  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0

COMMUNE D'OLLIIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
SERVICES DES MARCHES PUBLICS

**MARCHE N° 2010.PA021**

**TRAVAUX D'AGENCEMENT D'UN  
LOCAL COMMERCIAL EN BUREAUX**

**AVENANT N° 1**



Ville d'Ollioules

COMMUNE D'OLLIIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
SERVICES DES MARCHES PUBLICS  
MARCHE N° 2010.PA021  
TRAVAUX D'AGENCEMENT D'UN  
LOCAL COMMERCIAL EN BUREAUX  
AVENANT N° 1

## **AVENANT N° 1**

### **ENTRE,**

La Commune d'Ollioules (Var) représentée par Monsieur Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules,  
Dénommée ci-après « Le Maître de l'ouvrage »

D'une part

### **ET**

La Sarl «ENTREPRISE TOULONNAISE DE SERVICES.» dont le siège social se situe 64, Cours Lafayette  
83000 TOULON

D'autre part

### **CONSIDERANT :**

Le marché de travaux n° 2010.PA021 pour les travaux d'agencement d'un local commercial en bureaux  
au 8, Rue Nationale, notifié le 3 Novembre 2010, pour un montant de 24.370,65 € TTC

### **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

L'objet de l'avenant est de prendre en compte divers travaux supplémentaires concernant :

- o Le remplacement d'une porte par une porte double battant coupe feu
- o Le déplacement du groupe extérieur de la climatisation
- o La fourniture et pose de radiateurs
- o Le remplacement de 2 câbles téléphonique.

#### **Article 2 : Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant dont le détail est décrit en annexe est de 1.295,27 € TTC (mille deux cent quatre  
vingt quinze Euros et vingt sept cents toutes taxes comprises).

#### **Article 3 : Nouveau montant du marché**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT Base</b>	<b>Avenant</b>	<b>Nouveau montant</b>	<b>Variation</b>
E.T.S.	20.376,80	1.083,00	21.459,80	+ 5,31 %
T.V.A. 19.60 %	3.993,85	212,27	4.206,12	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>24.370,65</b>	<b>1.295,27</b>	<b>25.665,92</b>	

#### **Article 4 – Délais d'exécution**

Les prix du présent avenant sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des  
travaux définis dans le marché.

Le présent avenant est réputé régler la totalité des problèmes résultant des modifications connues au  
jour de sa signature. Aussi, les parties renoncent à tout recours contentieux concernant de près ou de  
loin ces nouvelles dispositions

#### **Article 5 :**

Toutes les clauses du marché susvisé demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux  
dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestations.

A Ollioules, le

Le Titulaire du marché

Sarl E.T.S.

Le Pouvoir Adjudicateur



Mairie de Ollioules  
BP 108  
83191 OLLIOULES

Toulon 04 avril 2011

## DEVIS N°11. 035

### Travaux d'agencement d'un local commercial en bureaux

#### Travaux supplémentaires

Remplacement porte 0,90 par porte double battant de 1,40 m coupe feu 1/2 h	205,00
Déplacement du groupe extérieur de la climatisation	
16 m de goulotte	220,00
1 contreplaqué de 1,20 x 1,70	65,00
F&P radiateurs radiants de 1000 W et 2000 W y compris alimentation	450,00
Remplacement cable téléphone dans communs ( 2 cables de 25 m )	200,00

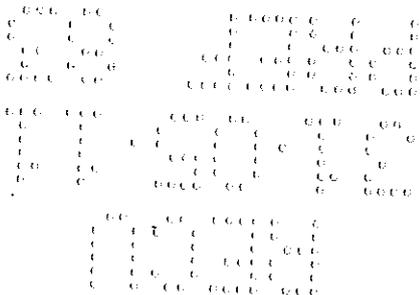
**Montant HT** 1 140,00

remise commerciale 5% - 57,00

**Montant HT** 1 083,00

**TVA 19,6 %** 212,27

**Montant TTC** 1 238,27  
*1.295,27*



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 11/05/1.2**

**SEANCE DU 23 MAI 2011**

**- 3 JUIN 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT TROIS MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Philippe ROY, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Christine PAQUET-ROQUEBERT, Gérald LERDA, Catherine MARCHAL.

**REPRESENTE(S) :**

Michel THUILLIER, Carine BESSON, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO.

**ABSENT(S) :**

Régis BRUN.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE : OUI</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>		<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET: Avenant n° 1 au marché concernant les travaux d'extension du réseau de vidéo surveillance sur les différents sites de la Commune d'Ollioules**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'extension du réseau de vidéo surveillance sur les différents sites de la Commune d'Ollioules a été attribué à la Société SATELEC.

Ce marché comporte :

- une tranche ferme relative aux travaux d'extension du réseau de vidéo surveillance
- une tranche conditionnelle 1 relative à l'entretien annuel du réseau de vidéo surveillance
- et une tranche conditionnelle 2 relative aux dépannages. Cette tranche est exécutée par émission de bons de commande selon les besoins. Le volume du besoin et sa surveillance ne pouvant pas être défini, cette tranche a été conclue sans minimum et sans maximum.

Conformément à l'article 118 du Code des marchés publics, il convient de prévoir un avenant n° 1 à la tranche conditionnelle 2 dont le projet est annexé à la présente délibération, pour prendre en compte :

- l'adjonction de 3 prix unitaires au bordereau de prix du marché.

Il est proposé à l'assemblée

- d'approuver l'avenant n° 1 à la tranche conditionnelle 2 du marché de travaux signé avec la Société SATELEC pour prendre en compte l'adjonction de 3 prix supplémentaires au bordereau de prix.

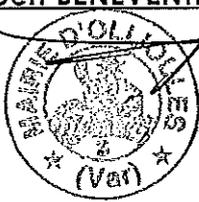
L'ASSEMBLEE,  
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,  
APRES DELIBERE,

1 – APPROUVE l'avenant n° 1 à la tranche conditionnelle 2 du marché de travaux signé avec la Société SATELEC

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

3 – DIT que la dépense sera inscrite au budget communal.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



000 00 00000 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0000 00 0000000 000 000

000 000 000 00 000 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 000 00 00 00  
0 0 0000 00 0 0000

00 00 0000 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 00 0000 000

**MARCHE N° 2007.A00.008**

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU  
DE VIDEO SURVEILLANCE  
SUR LES DIFFERENTS SITES  
DE LA COMMUNE D'OLLIIOULES**

**TRANCHE CONDITIONNELLE 2 :  
« DEPANNAGES »**

**AVENANT N° 1**

000 00 00000 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 00 00 00 00 00 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0000 00 0000000 000 000

000 000 000 00 000 000 000 000  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 000 00 00 00 00 00  
0 0 0000000 0 0000

00 00 00000 0  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0



Ville d'Ollioules

## **AVENANT N° 1**

### **ENTRE,**

La Commune d'Ollioules (Var) représentée par Monsieur Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules,  
Dénommée ci-après « Le Maître de l'ouvrage »

D'une part

### **ET**

La Société «SATELEC» dont le siège social se situe 68, Parc de l'Argile 06370 MOUANS SARTOUX

D'autre part

### **CONSIDERANT :**

La tranche conditionnelle n° 2 « Dépannages » du marché de travaux n° 2008.AOO.008 pour les travaux d'extension du réseau de vidéo surveillance sur différents sites de la Commune, notifiée le 30 Juillet 2009 pour une durée de 4 ans.

Cette tranche, conclu sans minimum et sans maximum, est exécutée par émission de bons de commande selon les besoins.

### **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'ajouter 3 prix unitaires au bordereau de prix.

Ces prix unitaires concernent :

<b>N° prix</b>	<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix Unitaire H.T.</b>
40	Fourniture et installation d'un écran de visionnage 20 pouces	U	396,00
41	Fourniture d'un PC, Windows XP PRO, souris, clavier	U	1.200,00
42	Fourniture d'un logiciel DBSR02	U	190,00

#### **Article 2**

Les prix du présent avenant sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux définis dans le marché.

Le présent avenant est réputé régler la totalité des problèmes résultant des modifications connues au jour de sa signature. Aussi, les parties renoncent à tout recours contentieux concernant de près ou de loin ces nouvelles dispositions

#### **Article 3**

Toutes les clauses du marché susvisé demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestations.

A Ollioules, le

Le Titulaire du marché  
SATELEC

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Maître de l'ouvrage

**Cahier des charges :**

Fourniture posé raccordement et mise en service d'un PC à la Mairie annexe comprenant :

Une unité centrale type DELL T3400

Un écran 20", clavier, souris

Un logiciel d'exploitation BOSCH permettant la visualisation des caméras de la ville d'Ollioules

Raccordement au réseau sur prise existante dans le bureau (pas de fourniture et pose de câble jusqu'au switch réseau)

**Prix :**

N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire	Qté	Montant H.T.
8,2	Fourniture et installation d'un écran de visonnage 20 pouces	U	396,00	1	396,00
HB	Fourniture d'un PC, Windows XP PRO, souris, clavier	U	1 200,00	1	1 200,00
HB	Fourniture d'un logiciel DBSR02	U	190,00	1	190,00
37	Paramétrage PC, logiciel	U	61,70	7	431,90
37	Installation, mise en service, formation	U	61,70	7	431,90
35	Frais de déplacement	Forfait	130,00	1	130,00
<b>Total H.T.</b>					<b>2 779,80</b>
<b>T.V.A 19.6%</b>					<b>544,84</b>
<b>Total T.T.C.</b>					<b>3 324,64</b>

**Délais :**

3 semaines à réception commande

000 00 0000 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 00 00 00 00 00 00  
000 00 0000 00 00 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 00 00 00 00 00 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

SECRETARIAT DU MAIRE  
VILLE D'OLLIOULES

NOTE D'INFORMATION N° 156

LE 12 MAI 2011

ARRIVÉE

AD

**OBJET : RAJOUT D'UN PC DE VIDEOSURVEILLANCE  
DANS LE BUREAU DE M. LE MAIRE**

**DESTINATAIRE : MONSIEUR LE MAIRE**

**DIFFUSION :**  
Monsieur le Directeur Général des Services

**REDACTEUR ou affaire suivie par : Michel ROBERT**

**PIECES JOINTES : 1**

Veillez trouver ci-joint le devis de fourniture et d'installation d'un PC de VIDEOSURVEILLANCE dans votre bureau, d'un montant de 3 324,64 € TTC.

Les prix ont été établis à partir du Bordereau de Prix Unitaire du marché à bon de commande.

Dans l'attente de votre décision,

OLLIOULES, le 11 mai 2011

*D'accord,  
M-S-H  
[Signature]*

Le Directeur des Services Techniques,  
Michel ROBERT

*[Signature]*

CCC CC                    CCCCC C    B  
C C C C                    C C C C C C C C C  
CC C C C                    C C C C C C C C C  
CCC CC                    C C C C C C C C C

CCC CC                    C C C C C C C C C  
C C C C                    C C C C C C C C C  
C C C C                    C C C C C C C C C  
C C C C                    C C C C C C C C C

CC C C C C C C C C  
C C C C C C C C C  
C C C C C C C C C  
C C C C C C C C C  
C C C C C C C C C

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 11/05/2.1**

**SEANCE DU 23 MAI 2011**

**- 3 JUIN 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT TROIS MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	28	4	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Philippe ROY, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Christine PAQUET-ROQUEBERT, Gérald LERDA, Catherine MARCHAL.

**REPRESENTE(S) :**

Michel THUILLIER, Carine BESSON, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO.

**ABSENT(S) :**

Régis BRUN.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>		<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Ravalement de façades de l'immeuble « Le Billy Blues » : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable**

Mlle Ginette AUDIGIER, adjointe au maire, informe l'assemblée de travaux de ravalement de façade dans la propriété communale, sise au 9 impasse des Néfliers, qui doivent être prochainement engagés.

Il convient par la présente d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de déclaration préalable.

L'ASSEMBLEE,

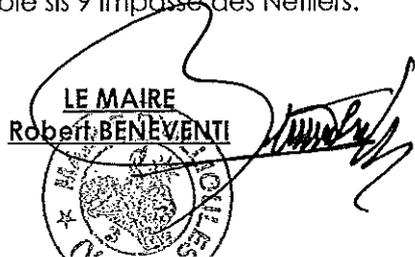
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

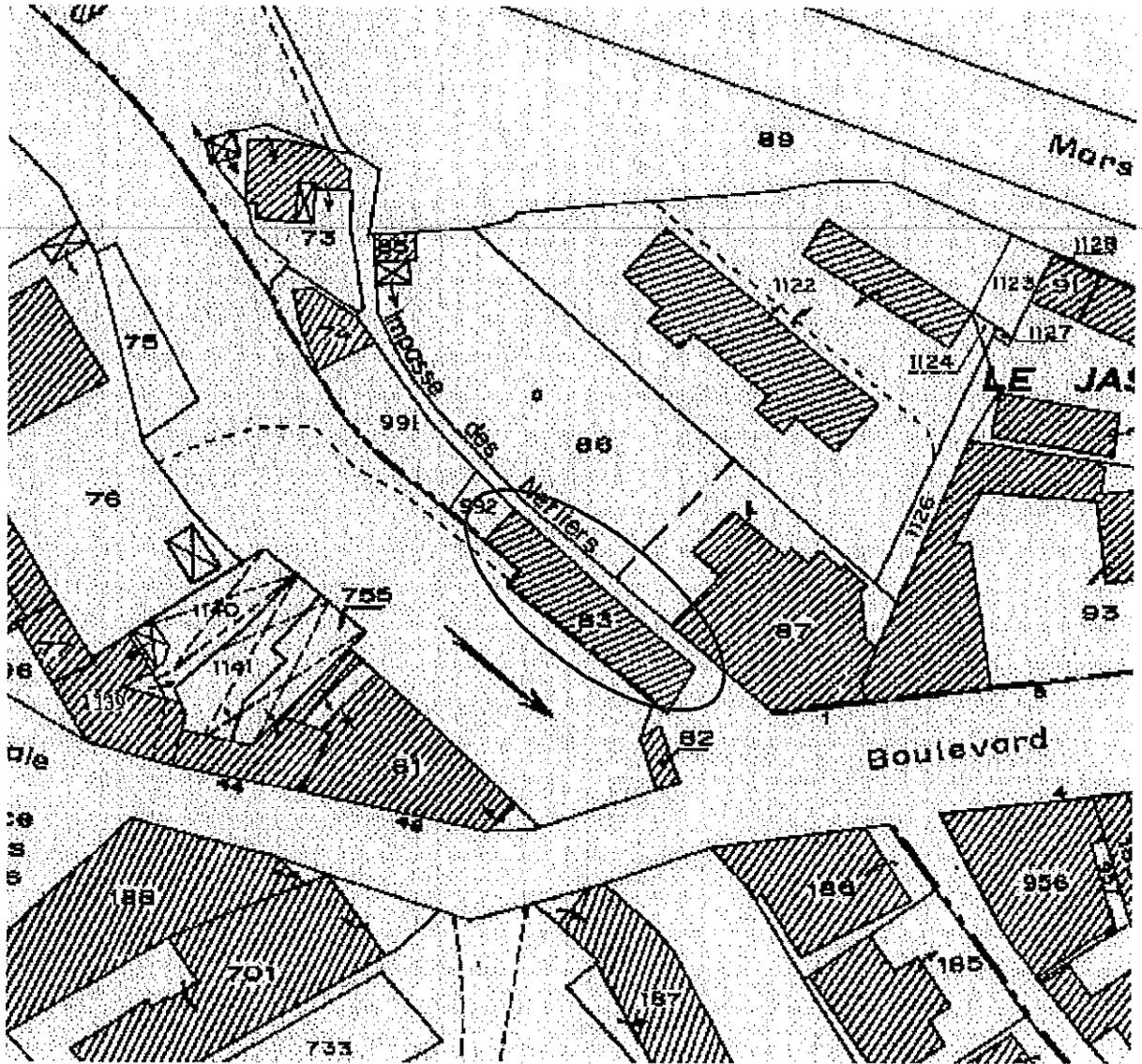
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de déclaration préalable pour le ravalement de façade de l'immeuble sis 9 impasse des Néfliers.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI





```

OOO OO          OOOOO O O
C C C O          C C C C
C O C O          C C C C C C
OO OO          C C C C C C
OOO OO          C C C C C C

OOO OOO          C C C C C C
C O O          C C C C C C
C C O O O O O C C C
C O OO          C C C C C C
O O          OOOO OO O OOOO

OO OO C C C C C C
C C C C C C C C
C C C C C C C C
C C C C C C C C
C C C C C C C C

```

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 11/05/2.2**

**SEANCE DU 23 MAI 2011  
L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT TROIS MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	28	4	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Philippe ROY, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Christine PAQUET-ROQUEBERT, Gérald LERDA, Catherine MARCHAL.

**REPRESENTE(S) :**

Michel THUILLIER, Carine BESSON, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO.

**ABSENT(S) :**

Régis BRUN.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE : OUI</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Division et création d'un lot à bâtir, terrain sis La Castellane : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable et d'une demande d'autorisation de défrichement**

Mlle Ginette AUDIGIER, adjointe au maire, informe l'assemblée que la commune doit procéder à l'aménagement du terrain de la Castellane. Pour cela, il convient de déposer une déclaration préalable pour la division de la propriété et la création d'un lot à bâtir de 6449 m<sup>2</sup> en vue de la construction de logements sociaux, parcelles AK 1333 et AL 449.

Il convient par la présente d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de déclaration préalable ainsi que la demande d'autorisation de défrichement.

L'ASSEMBLEE,

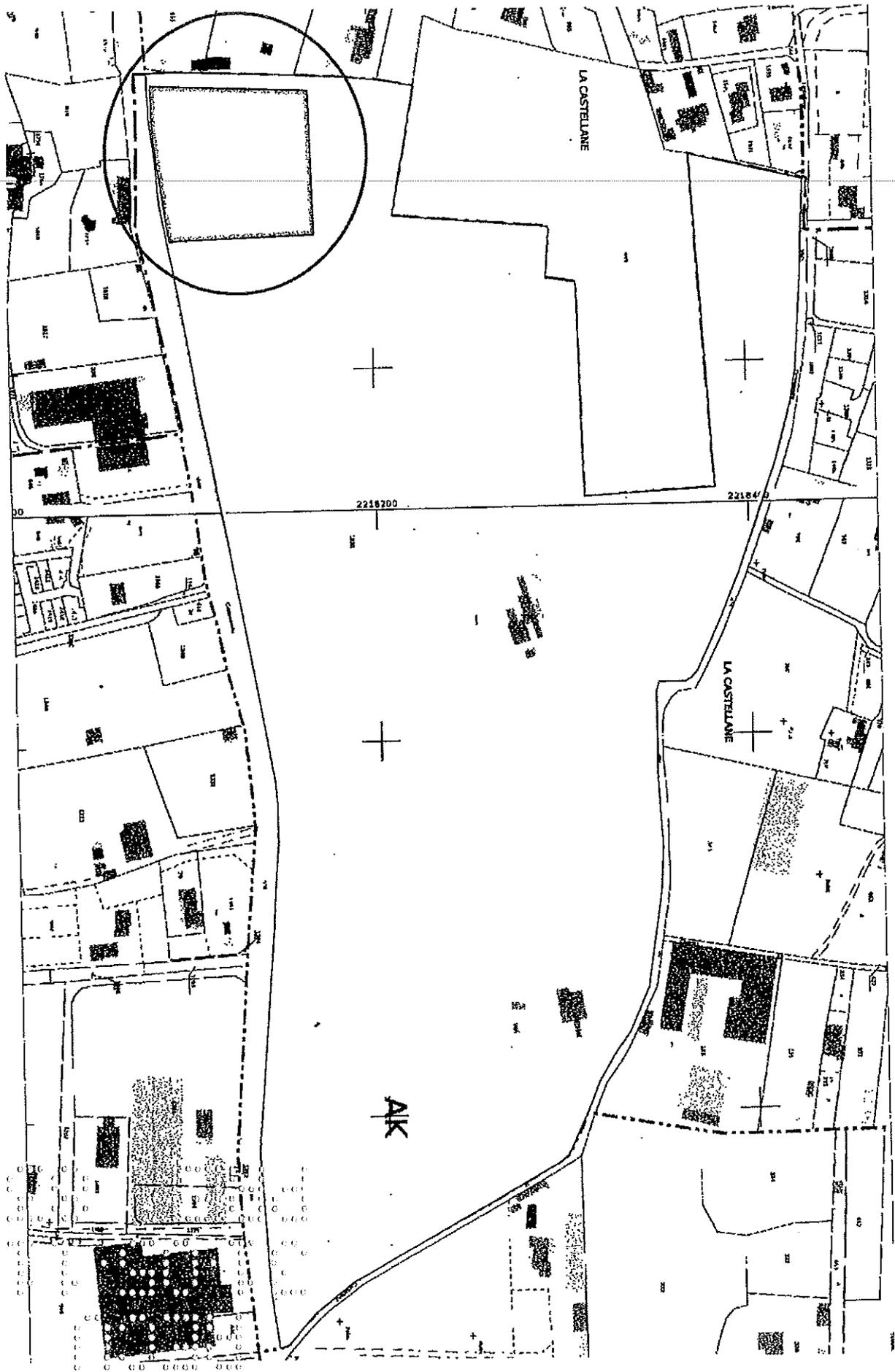
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de déclaration préalable pour la division et la création d'un lot à bâtir pour le terrain de la Castellane, et la demande d'autorisation de défrichement.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI





**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

- 3 JUIN 2011

**N° 11/05/2.3**

**SEANCE DU 23 MAI 2011  
L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT TROIS MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	28	4	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Philippe ROY, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Christine PAQUET-ROQUEBERT, Gérald LERDA, Catherine MARCHAL.

**REPRESENTE(S) :**

Michel THUILLIER, Carine BESSON, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO.

**ABSENT(S) :**

Régis BRUN.

<b>VOTE :</b>			
<b>UNANIMITE : OUI</b>	<b>POUR :</b>	<b>CONTRE(S) :</b>	
<b>ABSTENTION(S) :</b>		<b>BLANC(S) :</b>	

**OBJET : Création d'un coffret encastré avec porte à ventelles, immeuble sis 2 rue Branly : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable**

Mlle Ginette AUDIGIER, adjointe au maire, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville, la commune doit déplacer les coffrets de climatisation de la société Groupama.

Pour ce faire, la commune crée un coffret encastré avec porte à ventelles en acier à peindre posée au nu de la façade de la rue Branly, la teinte sera identique à la façade.

Il convient par la présente d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de déclaration préalable.

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de déclaration préalable pour la création d'un coffret encastré avec porte à ventelles, immeuble sis 2 rue Branly.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI





**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 11/05/2.4**

**- 9 JUIN 2011**

**SEANCE DU 23 MAI 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT TROIS MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	28	4	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Philippe ROY, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Christine PAQUET-ROQUEBERT, Gérald LERDA, Catherine MARCHAL.

**REPRESENTE(S) :**

Michel THUILLIER, Carine BESSON, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO.

**ABSENT(S) :**

Régis BRUN.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Rénovation de la plate forme du chemin des Lignes :  
autorisation des propriétaires de la parcelle AC 424**

Mlle Ginette AUDIGIER, adjointe au maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du réservoir d'eau potable sur le site communal de la Courtine, l'accès au chantier devra être réalisé par le chemin des lignes. Ce chemin, en mauvais état, doit être rénové.

Ce chemin aménagé sur propriétés publiques présente un tronçon en servitude sur la parcelle cadastrée AC 424, propriété de M. et Mme BORGETTO. Il convient donc de formaliser l'accord de ces propriétaires pour l'intervention sur leur tènement.

Cette autorisation donnée par les propriétaires est définie au protocole ci-joint

Il convient par la présente délibération d'autoriser M. Le Maire à signer le protocole d'accord.

L'ASSEMBLEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ci-joint.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



000 00 00000 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 000 000 00 0  
000 00 0000000 000 000  
  
000 000 000 00 000 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 000 0 0 0 0 0  
0 0 000 00 0 0000

00 00 0000 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 00 000 000



COMMUNE D'OLLIOULES  
DEPARTEMENT DU VAR

# PROTOCOLE D'ACCORD

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

La COMMUNE D'OLLIOULES, représentée par son Maire, Monsieur Robert BENEVENTI,

D'UNE PART,

ET

Nom : BORGETTO Prénom : Francis Laurent  
Né le : 06/03/1948 à la Crau 83  
Demeurant : 1235 chemin du seigneur, 83190 Ollioules

Nom : BORGETTO née VIDAL Prénom : Marie-claude Simone  
Née le : 12/12/1947 en Algérie  
Demeurant : 1235 chemin du seigneur, 83190 Ollioules

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### Préambule :

La commune par l'intermédiaire de la société V.A.D. son mandataire doit réaliser un second réservoir d'eau potable sur le site communal de la Courtine. Pour des raisons de sécurité publique, il apparaît que l'accès des entreprises en phase chantier devra être réalisé par le chemin des ligures. Ce chemin en mauvais état doit être rénové pour permettre un accès fonctionnel aux véhicules de chantier et éviter toute dégradation supplémentaire. Ce chemin aménagé sur propriétés publiques présente un tronçon en servitude sur la parcelle cadastrée AC 424, propriété de M. et Mme BORGETTO. Il convient donc de formaliser l'accord de ces propriétaires pour l'intervention sur leur tènement.

### ARTICLE 1 :

M. et Mme BORGETTO autorisent la commune ou son mandataire à réaliser ou faire réaliser une rénovation de la plate forme du chemin des ligures traversant leur propriété, et autorisent les intervenants concernés à accéder au chantier sus-cité par ce biais.

RLP FB

**ARTICLE 2 :**

Sauf accord exprès du propriétaire, cette rénovation interviendra dans le respect de l'emprise actuelle du chemin, telle qu'elle figure à titre indicatif sur la photo aérienne annexée au présent protocole. Si le profil en travers de ce chemin devait être modifié par les travaux, la commune ou son mandataire s'assureront que les ruissellements d'eaux pluviales soient dirigés au nord, vers la zone naturelle, de façon à éviter tout désordre sur la propriété de M. et Mme BORGETTO, et en particulier sur le mur de clôture.

**ARTICLE 3 :**

Une réunion sera organisée sur place par le maître d'ouvrage avant le démarrage du chantier en présence de M. et Mme BORGETTO, afin de préciser le détail des aménagements et de dresser le cas échéant un état des lieux des ouvrages existants, notamment du mur de clôture.

**ARTICLE 4 :**

Cette autorisation donnée par M. et Mme BORGETTO n'a pas pour objet de modifier les droits et servitudes attachés à leur propriété.

**ARTICLE 5 : CONDITION SUSPENSIVE :**

Le présent protocole d'accord sera soumis sous forme de délibération au prochain Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES.

**ARTICLE 6 :**

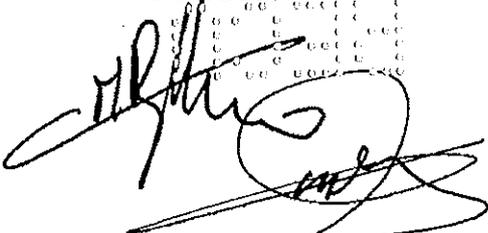
Il est expressément entendu que tous les frais qui pourraient être issus de ce protocole sont à la charge de la commune d'Ollioules.

Fait à OLLIOULES (VAR)

L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE

EN 4 EXEMPLAIRES

M. et Mme BORGETTO



Robert BENEVENTI  
Maire d'Ollioules

- 3 JUIN 2011

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 11/05/3.1.a**

**SEANCE DU 23 MAI 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT TROIS MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	28	4	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Richard TOGNETTI, Annick BUISSON-ETIENNE, Erick JALLIFFIER-VERNE, Jean-Paul LEFEVRE, Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Geneviève BARBIER, Nicole BERNARDINI, Gilbert TROTOBAS, Monique MACIA, Philippe ROY, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Dominique RIGHI\*, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Béatrice MATTEI, Sandrine FERRIER, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Christine PAQUET-ROQUEBERT, Gérald LERDA, Catherine MARCHAL.

**REPRESENTE(S) :**

Michel THUILLIER, Carine BESSON, Fabien DURBEC, Mireille PEIRANO.

**ABSENT(S) :**

Régis BRUN.

\* Mr RIGHI sorti de la salle ne prend pas part au vote

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Attributions de subventions exceptionnelles et diverses**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions.

**\* Subventions exceptionnelles et diverses - 025/6574**

- Comité Officiel des Fêtes Exposition BACCARAT	144,58 €
- Amicale de la Reppe FESTISOURCES 2011	2 300,00 €
Mademoiselle CERDAN Manon Soutien Etudes aux Etats Unis	300,00 €
Mademoiselle NOEL Elodie Soutien Etudes en Chine	300,00 €
- Association PERVENCHE EHPAD Lou Sds	2 000,00 €

- Association ECHOS D'ART 130,00 €  
Participation salon La Roche sur Foron
- Coopérative Oléicole Canton d'Ollioules 420,00 €  
Participation salon La Roche sur Foron
- Association Les Amis de l'Olivier 1 413,48 €  
Participation salon La Roche sur Foron
- Association Leï Flour 3 170,40 €  
Participation salon La Roche sur Foron

**\* Subventions scolaires**

- Externat St Joseph (20/657484) 120,00 €  
Déplacement à PORETTA TERME pour 4 élèves
- Externat St Joseph (20/657484) 120,00 €  
Déplacement à Barcelone pour 4 élèves

**\* Subventions au CIL – 8223/6574**

- Lutte contre le charançon – CIL QUIEZ 45,00 €  
Rue des Aubépines

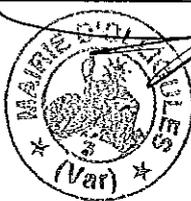
L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI

000 00 00000 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0000 00 0000000 000 000

00 000 000 00 000 000 000  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
00 00 0000 0 0 0 0  
0 0 0000 00 0 0000

00 00 0000 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0  
0 0 00 0000 000